



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 24506

Texte de la question

M. Stéphane Alaize attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance de postes d'instituteurs spécialisés dans les établissements d'éducation spéciale. Les classes d'intégration scolaire sont peu adaptées au handicap mental. Les services de soutien nécessaire à l'intégration scolaire, tant individuelle que collective, sont insuffisants. Les listes d'attente se constituent à l'entrée, tant de l'école ordinaire que de l'éducation spécialisée. Tout cela entraîne des difficultés et ne permet pas de répondre aux besoins d'un nombre croissant de parents ayant un enfant handicapé mental qui ne bénéficie pas de la réponse éducative et scolaire qui lui est nécessaire. Il lui demande quelles mesures ou décisions peuvent être prises pour remédier à ces difficultés afin d'adapter les classes d'intégration scolaire au handicap mental, et traduire ainsi une solidarité active avec nos concitoyens concernés par ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Alaize](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24506

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 550